

Curling Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les Normes d'opération (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGE			SECTION
	2020	2021	2022	
Mini curling	11 ans et – au 30 juin 2019	16/02/2009 et après	16/02/2010 et après	M. & F. & ouvert
Cadet	15 ans et – au 30 juin 2019	15/03/2003 au 15/02/2009	15/03/2004 au 15/02/2010	M. & F. & ouvert
Juvenile	17 ans et – au 30 juin 2019	01/07/2002 au 16/03/2003	01/07/2003 au 16/03/2004	M. & F. & ouvert

B) AFFILIATION

Chaque joueur doit être membre individuel de Curling Québec. De plus, tous les compétiteurs/compétitrices doivent être membres en règle d'un club de curling de la région où ils/elles veulent participer. Les clubs de curling doivent être des membres en règle de Curling Québec avant le 1^{er} décembre.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2022

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE
Cadet & juvénile	15/03/2004 au 15/02/2010	M. & F.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum : 10 athlètes (5 garçons, 5 filles)

Minimum : 8 athlètes (4 garçons, 4 filles)

Entraîneurs :

1 par équipe féminine (obligatoire)

1 par équipe masculine (obligatoire)

Accompagnateurs : Minimum 1 par région (obligatoire)

Maximum 2 par région

Exception : en cas d'une raison majeure (décès, maladie ou accident) après la date limite d'inscription provinciale, une équipe peut participer à trois joueurs avec l'approbation de Curling Québec et de **SPORTSQUÉBEC**.

Les sports dont l'équipement doit être transporté séparément des autobus, tel que précisé dans le guide des Jeux, devront nommer un conducteur parmi l'équipe du personnel d'encadrement. Le chef de mission de la délégation régionale sera responsable de choisir le conducteur parmi les sports concernés.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Un entraîneur devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :

1. Entraîneur-compétition formé + être inscrit à l'évaluation pratique dans les trois mois suivant la Finale des Jeux du Québec.

ou

2. Niveau 2 certifié (Ancien PNCE)

De plus, les entraîneurs devront avoir complété l'évaluation du module : prise de décision éthique.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Chaque joueur doit être membre individuel de Curling Québec. De plus, tous les compétiteurs/compétitrices doivent être membres en règle d'un club de curling de la région où ils/elles veulent participer. Les clubs de curling doivent être des membres en règle de Curling Québec avant le 1^{er} décembre.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

La sélection des membres des équipes qui représenteront les régions relève de la juridiction des associations régionales. Chaque région devra organiser un tournoi de qualification ou un camp de sélection (si le nombre de joueurs est insuffisant pour un tournoi) pour déterminer les équipes qui les représenteront aux Jeux du Québec.

F) ADMISSIBILITÉ

- La région devra obligatoirement tenir un événement à l'hiver 2019-20 ou 2020-21 et **2021-2022**
- La finale régionale (année de la finale des Jeux du Québec) doit être sanctionnée par Curling Québec en ce qui a trait au nombre d'équipes par section, à la formule de compétition, l'endroit, la date ainsi que le coût d'inscription.
- Les athlètes identifiées de niveau « espoir » sont engagés dans une démarche d'entraînement rigoureuse et reçoivent l'encadrement d'un entraîneur certifié « compétition ». Ils ont obtenu leur qualification pour l'un des événements suivants :
 - Championnat junior Brosse Performance
 - Championnat provincial juvénile U18
 - Finale provinciale des Jeux du Québec
 - Qualification via finales régionales URLS
- À partir du moment qu'ils sont identifiés Espoir, ils doivent :
 - Fournir un plan d'entraînement annuel détaillé (avant le 1^{er} décembre **2022**)
 - Participer minimalement à trois (3) événements sanctionnés par CQ (avant le 1^{er} décembre **2022**)
 - Participer à un camp de perfectionnement CQ (avant le 1^{er} décembre **2022**)

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Membre d'un club affilié à Curling Québec

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Tournoi à la ronde en sections (poules) de 3 à 5 équipes selon le nombre de pistes disponibles, le nombre d'équipes participantes et la durée de l'événement.

I) SURCLASSEMENT

Aucun

J) SUBSTITUTION

Avant les Jeux

Permise avant 18h la journée précédent l'arrivée des participants de chaque bloc. L'association régionale doit soumettre à son unité régionale de loisir et de sports de sa région (URLS) le nom du substitut et doit certifier qu'il ou qu'elle est admissible en vertu des règles d'admissibilité.

Pendant les Jeux

Chaque équipe doit être composée d'un minimum de quatre joueurs/joueuses et d'un maximum de cinq joueurs/joueuses et obligatoirement d'un entraîneur(e). Chacun des joueurs/joueuses doit être né(e) entre 15/03/2004 et 15/02/2010. Si une équipe à qui il manque un joueur requiert une substitution pendant la compétition, les options suivantes s'appliquent :

- On utilisera le 5^e joueur de l'équipe : sinon, l'équipe jouera à trois.
- L'équipe ne pourra pas continuer à jouer avec moins de trois joueurs.

K) EXCLUSION

Tout athlète ayant participé aux Jeux du Canada.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 10

Médailles d'argent : 10

Médailles de bronze : 10

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = curling masculin et féminin

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

- 1^{ère} position = vainqueur finale or
- 2^{ème} position = perdant finale or
- 3^{ème} position = vainqueur finale bronze
- 4^{ème} position = perdant finale bronze

Les positions finales de 5 à 8 (équipes perdantes des quarts de finales) seront déterminées selon la fiche de victoires et de défaites des équipes (incluant les quarts de finales). Si les fiches sont identiques, les équipes seront départagées selon le cumulatif aux tirs de précision.

Les positions finales des équipes de 9 à 17 seront déterminées selon la fiche de victoires et de défaites lors du tournoi à la ronde des équipes qui ne se sont pas qualifiées pour les quarts de finales. S'il y a égalité, les équipes seront départagées selon le cumulatif aux tirs de précision.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.